

Publication du JOURNAL DE ROUBAIX du samedi 6 mai 1911

Mam'zelle Miousie

Un Duel d'Amazones
C'était le « doc-doc » produit par un liquide tombant de haut et venant se heurter à un obstacle.

convulsé, se crispant et exprimant une féroce fureur.
— Ah! murmura-t-il, espérant ces mots, haletant avec peine, vous voilà! Je n'espérais pas vous revoir!

L'une de ses mains était encore couverte du sang de Simon Lowel.
La trace des doigts du mort demeurait au tour du poignet.

tourment autour de Colette, qui, malgrement, sans avoir l'air d'y toucher, le complaisait en termes mesurés, s'obstinant à l'appeler tout au long: « Monsieur le duc... »

sa charge de la Vallière, et de rendre des comptes sévères à qui de droit...
Mme de Chazy n'était pas rentrée depuis deux jours à Chazy, que l'un des gardes de la terre, le nommé Isidore Seichard, demandait à être introduit auprès d'elle.

La NEURASTHÉNIE Son remède
La perte du sommeil, les maux de tête en cascade, le manque de forces, de courage et de volonté, la fatigue invincible, la dépression du cerveau, les douleurs dans la moelle épinière, les reins; les troubles de l'estomac et de l'intestin; tels sont les principaux symptômes de la maladie.

Annonces Légales

Etude de M. Paul FONTAINE, notaire à Roubaix, rue Saint-Georges, 26.
LA FONCIÈRE ROUBAISIENNE

STATUTS
Suivant acte sous seings privés, en date à Roubaix du cinq février mil neuf cent onze, portant la mention suivante:
Visé pour timbre et enregistré gratis à Roubaix (A. C.) le treize mai mil neuf cent onze, folio 49 bis, Case 5.

nécessaire pour la validité de ses délibérations.
Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

II. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. RÈGLE CONSTITUTIVE.
Du procès-verbal en date à Roubaix, du neuf avril mil neuf cent onze, il résulte que l'Assemblée générale constitutive des actionnaires de la société dont l'acte d'acte est: « La Foncière Roubaisienne ».
Duquel procès-verbal résulte la mention: Visé pour timbre et enregistré gratis à Roubaix (A. C.) le premier mai mil neuf cent onze, folio 73, case 15. (Signé: A. PIN et déposé au rang des minutes de M. Paul FONTAINE, notaire à Roubaix, sous le n° 1000.)

2° M. Jean Lepetit, docteur en médecine, demeurant à Ca.
3° M. Marie Lepetit, épouse de M. Louis Vandamme, négociant, avec lequel elle demeure à Roubaix, rue Pellart, 162, et ce dernier tant en son nom personnel qu'en celui de son mari, a accepté la validité de la procédure à l'égard de ladite dame épouse;
4° M. Hortense-Marie Loret, épouse de M. Joseph Loret, demeurant à Wasquehal, rue de l'Alouette, 4, veuve de M. Félix Desmazières, prise en sa qualité de tutrice naturelle et légale de: Jean-Félix-Arthur Desmazières et Agnès-Augustine Desmazières, ses enfants mineurs issus de son mariage avec son défunt mari et venant par représentation de leur père; Défendeurs ayant M. Jaspas pour avocat;
5° M. Léon Duthoit, demeurant à Croix;
6° M. Albert Duthoit, nézou, demeurant à Roubaix, rue d'Alsace, 63;
7° Mme Marie Duthoit, épouse de M. Léon Wasquehal, veuve de M. Léon Wasquehal, lequel elle demeure à Roubaix, rue Saint-Vincent-de-Paul, 17 et ce dernier tant en son nom personnel qu'en celui de son mari, assisté et assistée de l'assistance et de la validité de la procédure à l'égard de ladite dame épouse; Défendeurs ayant M. Lefort pour avocat.

2° M. Jean Lepetit, docteur en médecine, demeurant à Ca.
3° M. Marie Lepetit, épouse de M. Louis Vandamme, négociant, avec lequel elle demeure à Roubaix, rue Pellart, 162, et ce dernier tant en son nom personnel qu'en celui de son mari, a accepté la validité de la procédure à l'égard de ladite dame épouse;
4° M. Hortense-Marie Loret, épouse de M. Joseph Loret, demeurant à Wasquehal, rue de l'Alouette, 4, veuve de M. Félix Desmazières, prise en sa qualité de tutrice naturelle et légale de: Jean-Félix-Arthur Desmazières et Agnès-Augustine Desmazières, ses enfants mineurs issus de son mariage avec son défunt mari et venant par représentation de leur père; Défendeurs ayant M. Jaspas pour avocat;
5° M. Léon Duthoit, demeurant à Croix;
6° M. Albert Duthoit, nézou, demeurant à Roubaix, rue d'Alsace, 63;
7° Mme Marie Duthoit, épouse de M. Léon Wasquehal, veuve de M. Léon Wasquehal, lequel elle demeure à Roubaix, rue Saint-Vincent-de-Paul, 17 et ce dernier tant en son nom personnel qu'en celui de son mari, assisté et assistée de l'assistance et de la validité de la procédure à l'égard de ladite dame épouse; Défendeurs ayant M. Lefort pour avocat.

sa charge de la Vallière, et de rendre des comptes sévères à qui de droit...
Mme de Chazy n'était pas rentrée depuis deux jours à Chazy, que l'un des gardes de la terre, le nommé Isidore Seichard, demandait à être introduit auprès d'elle.

NOTES D'ENFANTS GRANDE SPECIALITE
BUREAU de Placement des Bibles, Librairie, chef de rayon, draperie, confection, etc.

DEMANDES Offres d'emplois

VOYAGEUR ou VOYAGEUSE
On demande jeune homme ou demoiselle sachant anglais, intelligent, au courant de la Mercerie et nouveautés. Écrire: J. L. L. au bureau du journal. 6235
DEMOISELLE DE MAISON
On demande jeune fille sachant couture et ménage. Écrire: J. L. L. au bureau du journal. 6236